



MRC de Maskinongé Schéma d'aménagement et de développement révisé Légende:

Limites de l'îlot déstructuré

Affectation agro-forestière de type 2 (10 ha et +)

Affectation forestière

Rues desservies par l'aqueduc

Limites de propriété

Limites de la zone agricole

Échelle = 1:5000

Réalisation : Service de l'aménagement du territoire

Source : Base numérique M.R.N. 1 : 20 000 © Gouvernement du Québec Plan no.

Affectations
agricoles /

agricoles /
CHA-04 Îlots déstructurés :
Charette

(Juin 2011, r.222-11, a.6)